

puis-je dire que sous cette forme, le bill n'empiète certainement pas sur la loi sur l'Office national de l'énergie, telle qu'originellement rédigée. Les diverses modifications se rapportent à certains détails comme l'expansion de l'Office national de l'énergie et à certaines considérations relatives aux méthodes comparables employées par l'Office pour l'établissement, par exemple, de la dépréciation et des taux. Le bill ne se rapporte nullement à la question que le député a à l'esprit concernant la sécurité, du point de vue écologique, des pipe-lines. Je soutiens, en toute déférence, que l'amendement va bien au-delà de la portée de ce bill.

Je sais tout l'intérêt que le député porte à cette question et l'apport dont nous lui sommes redevables en matière de pollution. Je ne crois pas qu'aucun autre député ne se soit penché avec tant d'application sur le problème de la pollution de l'air, de l'eau et du sol, s'en soit à ce point préoccupé, ou se soit, à ce sujet, si bien documenté. Connaissant l'intérêt du député, je tiens à lui dire que, quand j'ai fait part de son amendement aux membres de l'Office, ces derniers m'ont assuré qu'ils examineraient très soigneusement les aspects que le député considère dans son amendement, avant d'accorder le droit de construire un pipe-line.

Je ne crois pas que ce soit défini dans les mêmes termes que ceux qu'a utilisés le député, mais, de par l'autorité qu'il a d'émettre des licences, l'Office veillera, en premier lieu, à ce que le pipe-line ne soit jamais construit de façon à mettre en danger l'équilibre écologique ou à causer de la pollution, ni sur un terrain où ladite construction pourrait produire de tels effets. Par conséquent, même si le libellé du projet de loi ne correspond pas à la lettre à la suggestion du député, je puis lui assurer qu'en pratique, l'Office national de l'énergie, m'a-t-on dit, étudie soigneusement cet aspect avant d'accorder une licence.

M. l'Orateur suppléant: Je remercie les députés de la contribution qu'ils ont apportée à propos des questions de procédure soulevée au cours de ce débat. Permettez-moi de vous dire que les doutes que j'avais initialement subsistent. Il me semble que l'amendement proposé par le député dépasse la portée du bill présenté à la Chambre et qu'en fait, il s'en sert pour amender la loi. A plusieurs reprises, j'ai fait remarquer cet après-midi que ce vice rend la motion proposée antiréglementaire, vu qu'elle dépasse la portée du bill. Je rappellerai simplement à la Chambre la règle convaincante établie par May sur

cette question à la page 549 de la 17^e édition de ses commentaires, où il est dit:

Un amendement est irrecevable s'il ne se rapporte pas au bill ou s'il en dépasse la portée, s'il ne se rapporte pas à l'article à l'étude ou s'il en dépasse la portée.

Pour ces raisons, je dois statuer que la motion n'est pas recevable.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose que le bill C-190, tendant à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie, dont le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a fait rapport avec propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur suppléant: Quand le bill sera-t-il lu pour la 3^e fois?

Des voix: Du consentement de la Chambre, tout de suite.

L'hon. M. Greene propose que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je dire quelques mots à l'étape de la 3^e lecture de ce bill? Je ne songe pas à en retarder l'adoption. Je suis reconnaissant au ministre d'avoir dit que l'Office national de l'énergie appliquait en fait l'amendement que j'ai proposé dans son interprétation de la portée générale de la loi. C'est un peu rassurant. Néanmoins, j'estime qu'il est parfois sage de préciser exactement ce que nous voulons dire, et ce que nous attendons de l'Office. Alors, ses membres sauront quelles sont leurs fonctions et le public en général aura une meilleure idée du rôle de l'Office.

● (5.00 p.m.)

Permettez-moi de signaler aux députés un incident assez intéressant, survenu il n'y a pas plus d'une quinzaine. Je songe à l'écclatement de notre pipe-line. Je doute que l'écologie de la région soit en cause, que par exemple le gel permanent l'ait causé. Mais, ne nous leurrons pas: nous aurons une foule de problèmes majeurs, surtout dans les régions arctiques, lorsque le temps viendra d'y construire des pipe-lines et des installations du même genre. Si un jour, un pipe-line transporte le pétrole vers le Sud jusqu'aux autres pipe-lines d'accès facile aux lignes ferroviaires et autres modes de transport, je suis convaincu que nous aurons une foule de problèmes jusqu'alors inimaginés. Par exemple, je sais qu'on a eu beaucoup de difficulté à construire des pipe-lines dans les régions septentrionales de l'Union soviétique. La même chose est arrivée en Alaska où des problèmes